



**MÉ MORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS3/Doc.10.1/Rev.1
19 novembre 2018
Français
Original: Anglais

3^e Réunion des Signataires
Monaco, 10 – 14 décembre 2018
Point 10 de l'ordre du jour

**MESURES DE CONSERVATION SPÉCIFIQUES À CHAQUE ESPÈCE POUR
LES ESPÈCES INSCRITES À L'ANNEXE 1 DU MDE REQUINS**

(Préparé par le Comité consultatif et le groupe de travail sur la conservation)

1. Le présent document contient des projets de fiches spécifiques à chaque espèce, indiquant les lacunes dans les connaissances scientifiques et de conservation ainsi que des recommandations pour des mesures de conservation hautement prioritaires.
2. Les projets de fiches pour les espèces ou les groupes d'espèces suivants sont présentés dans les documents d'information CMS/Sharks/MOS3/Inf.15 a-k :
 - 15 a : Requin-pèlerin (*Cetorhinus maximus*)
 - 15 b : Grand requin blanc (*Carcharias carcharodon*)
 - 15 c : Requins-marteaux (*Sphyrna mokarran* et *S. lewini*)
 - 15 d : Requin-taupe bleu et petit requin-taupe (*Isurus oxyrinchus* et *I. paucus*)
 - 15 e : Mobulidés (Mobulidae spp.)
 - 15 f : Requin-taupe commun (*Lamna nasus*)
 - 15 g : Poissons-scies (Prstidae spp.)
 - 15 h : Requin soyeux (*Carcharhinus falciformis*)
 - 15 i : Aiguillant commun (*Squalus acanthias*)
 - 15 j : Requins-renards (*Alopias* spp.)
 - 15 k : Requin-baleine (*Rhincodon typus*)
3. Un aperçu des mesures recommandées pour toutes les espèces ou tous les groupes d'espèces est fourni en tant qu'Annexe du présent document.

Contexte

4. Le Plan de conservation du MdE traite à un niveau général les menaces et les besoins de conservation des espèces inscrites à l'Annexe 1. Il ne tient pas compte des besoins spécifiques de chaque espèce ou taxon en fonction de ses caractéristiques biologiques et des menaces qui l'affectent en particulier, et aucune disposition n'est prise à un niveau régional.

5. Conformément à ses termes de référence, le Groupe de travail sur la conservation (CWG) a été chargé par les Signataires, entre autres choses, d'aider le Comité consultatif à :
« Compiler des données biologiques utiles sur les espèces inscrites à l'Annexe 1 et examiner et identifier les besoins de recherche et de conservation prioritaires par espèce au niveau approprié (...), fournir des lignes directrices pour l'application des inscriptions à l'Annexe 1 du MdE Requins. »
6. En novembre 2016, le groupe de travail sur la conservation s'est réuni pour la première fois avec des membres du Comité consultatif à Bristol (Royaume-Uni). Lors de cette réunion, les experts ont rassemblé leurs connaissances sur les espèces de l'Annexe 1, dans dix projets de fiches pour chaque espèce ou groupe d'espèces. Le groupe de travail a demandé au Secrétariat d'élaborer ces fiches pour les présenter à la 2^e réunion du Comité consultatif (AC2). Le rapport de la première réunion du groupe de travail sur la conservation (CWG1) figure dans le document d'information CMS/Sharks/MOS3/Inf.7.
7. Avec le soutien financier de l'UE, le Secrétariat a amélioré les fiches et les a présentées à la 2^e réunion du Comité consultatif en novembre 2017. Plusieurs membres du groupe de travail sur la conservation ont été invités par le Comité consultatif à participer à la réunion et à l'assister dans ses travaux. La réunion a examiné et amendé les fiches, et a décidé que les éléments suivants devraient figurer dans chacune d'elles :
 - Biologie
 - Répartition
 - Sites critiques
 - État et tendances de la population
 - Menaces
 - Principales lacunes dans les connaissances
 - Principales lacunes en matière de gestion et de conservation
 - Recommandations pour des mesures de conservation et de gestion
 - Statut de protection légale
 - Informations complémentaires sur les sites critiques
 - Références
8. Le Comité consultatif a décidé que le contenu des fiches resterait bref afin de fournir aux décideurs et aux parties prenantes une vue d'ensemble rapide de la situation et des conseils d'experts clairs. L'accent a été mis sur les recommandations concernant les mesures de conservation et de gestion spécifiques à chaque espèce.
9. Après la 2^e réunion du Comité consultatif, les fiches ont été finalisées au cours de la période intersession par les membres du Comité avec l'aide du Secrétariat.
10. Une fois approuvées, les fiches seront publiées sur le site Web du MdE Requins, et seront distribuées aux décideurs, aux gestionnaires des pêches, aux responsables de la conservation et aux autres parties prenantes des États signataires et des États de l'aire de répartition, ainsi qu'aux organisations concernées.

11. Comme de nouvelles informations sur chaque espèce apparaîtront au cours du temps, les fiches devront être actualisées régulièrement, ce qui devrait constituer une tâche permanente du Comité consultatif et du Secrétariat. En outre, des fiches devraient être élaborées après chaque amendement de l'Annexe 1, pour les espèces nouvellement inscrites.

Action requise :

La Réunion est invitée à :

- a) Noter les projets de fiches sur les mesures de conservation spécifiques à chaque espèce, figurant dans les documents d'information CMS/Sharks/MOS3/Inf.15 a-k, adopter les mesures recommandées résumées à l'Annexe 1 du présent document et envisager leur application ;
- b) Charger le Comité consultatif d'actualiser régulièrement les fiches d'information existantes et d'élaborer des fiches pour les espèces nouvellement inscrites à l'Annexe 1 ;
- c) Charger le Secrétariat de publier les fiches sur le site Web et de les diffuser.

Espèces	Recommandations
<p>Requin-pèlerin (<i>Cetorhinus maximus</i>) CMS/Sharks/MOS3/Inf.15a</p>	<p>a) Intégrer les mesures de conservation du requin-pèlerin dans la législation nationale de toutes les Parties/tous les Signataires – Mettre en œuvre les mesures internationales pertinentes de conservation et de contrôle du respect des réglementations, requises par la CMS et la CITES.</p> <p>b) Améliorer les connaissances sur le requin-pèlerin à travers des recherches stratégiques, des suivis et l'échange d'informations, y compris de données sur la répartition et l'état de la population – Identifier les sites critiques pour le requin-pèlerin ; – Rassembler les données des programmes d'observation afin de déterminer leur utilité pour le suivi de la taille de la population, et envisager un suivi indépendant des pêcheries si les données actuelles ne fournissent pas suffisamment d'informations ; – Améliorer la collecte de données sur les prises accessoires mortes et les spécimens échoués, et l'utilisation collaborative des données biologiques, telles que sur le cycle biologique (en notant que le statut de protection de cette espèce peut restreindre la collecte de données et de matériel biologique sur les prises accessoires mortes) ; – Améliorer la déclaration et le suivi des niveaux de prises accessoires, y compris de la survie après remise à l'eau, et envisager des mesures pour éviter les prises accessoires, si nécessaire.</p>
<p>Grand requin blanc (<i>Carcharias carcharodon</i>) CMS/Sharks/MOS3/Inf.15b</p>	<p>a) Intégrer les mesures de conservation du grand requin blanc dans la législation nationale de toutes les Parties/tous les Signataires – Évaluer et réviser la mise en œuvre et le contrôle du respect actuels des obligations de l'Annexe I de la CMS et de l'Annexe I de la CITES.</p> <p>b) Améliorer les connaissances sur le grand requin blanc à travers des recherches stratégiques, des suivis et l'échange d'informations – Identifier de nouveaux sites critiques pour le grand requin blanc ; – Mettre l'accent sur les habitats clés et les déplacements en haute mer en vue de futures recherches visant à soutenir le développement de la gestion spatiale des pêches ; – Entreprendre des études génétiques afin de déterminer la structure des populations ; – Entreprendre des recherches pour mieux quantifier les impacts potentiels des programmes de pose de filets de protection des plages et de <i>drumlines</i> [palangre de surface destinée à la capture de requins] sur les populations de grands requins blancs, et atténuer ces impacts si nécessaire ; – Partager les résultats de la recherche et l'expertise avec les autres États de l'aire de répartition, les parties prenantes et le Secrétariat du MdE Requins.</p>

Espèces	Recommandations
	<p>c) Améliorer la coopération multilatérale entre les régions et les ORP</p> <ul style="list-style-type: none">– Identifier des synergies avec les autres États de l'aire de répartition et les parties prenantes afin de soutenir des programmes de recherche et de conservation coordonnés et efficaces sur le plan des ressources ;– Créer un groupe de travail sur les techniques de réduction des prises accessoires de requins avec les autres États de l'aire de répartition concernés ;– Partager les progrès méthodologiques et technologiques entre les États de l'aire de répartition, en mettant l'accent sur l'amélioration de la collecte d'informations de base sur la population dans les régions pauvres en données. <p>d) Réduire au minimum les interactions entre les pêcheries et les grands requins blancs</p> <ul style="list-style-type: none">– Les organisations de gestion des pêches concernées devraient améliorer la collecte et la communication de données normalisées ;– Examiner les engins de pêche afin d'évaluer les modifications potentielles nécessaires pour réduire la mortalité par capture accidentelle ;– Envisager des restrictions sur les engins dans les sites critiques du grand requin blanc, afin de réduire au minimum la mortalité par capture accidentelle. <p>e) Écotourisme</p> <ul style="list-style-type: none">– Développer l'écotourisme dans les sites d'agrégation pour renforcer l'acceptation des grands requins blancs par les communautés locales en générant des avantages économiques ;– Promouvoir des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour le tourisme lié au grand requin blanc (plongée en cage, excursions en bateau). <p>f) Gestion spatiale</p> <ul style="list-style-type: none">– Prendre en compte les sites critiques dans la planification de la gestion de l'espace marin et côtier ;– Entreprendre des consultations avec les parties prenantes pour favoriser l'appropriation et assurer l'accès équitable aux ressources ;– Associer les communautés locales à la gestion des pêcheries côtières. <p>g) Sensibiliser le public aux menaces qui pèsent sur les grands requins blancs</p> <ul style="list-style-type: none">– Informer le public sur la nécessité de conserver le grand requin blanc, à travers des campagnes éducatives, d'information sur les médias sociaux et de sensibilisation au niveau local ;– Lorsque des programmes de réduction des attaques de requins sont jugés nécessaires pour la sécurité du public, encourager l'utilisation de méthodes non agressives, et former le public sur le meilleur comportement à adopter pour faire face aux menaces qui pèsent sur les humains dans le milieu marin.

Espèces	Recommandations
<p>Requins-marteaux <i>(Sphyrna mokarran et Sphyrna lewini)</i></p>	<p>a) Intégrer les mesures de conservation des requins-marteaux dans la législation nationale de toutes les Parties/tous les Signataires (conformément à l'Annexe II de la CMS et à l'Objectif du MdE Requins) – Évaluer et mettre en œuvre les mesures internationales pertinentes (p. ex. CITES, CMS et ORGP) ; – Envisager d'adopter des mesures visant à interdire efficacement le <i>finning</i>.</p>
<p>CMS/Sharks/MOS3/Inf.15c</p>	<p>b) Conserver et restaurer les habitats appropriés – Mettre l'accent sur les habitats clés et la connectivité via les couloirs de migration pour de futures recherches visant à soutenir le développement de la gestion spatiale des pêches ; – Conserver les mangroves et autres habitats appropriés (p. ex. les récifs coralliens).</p> <p>c) Améliorer les connaissances sur les requins-marteaux à travers des recherches stratégiques, des suivis et l'échange d'informations – Identifier les sites critiques (notamment pour <i>S. mokarran</i>) ; – Donner la priorité à la recherche sur la structure de la population des requins-marteaux ; – Comblent les lacunes dans les connaissances sur l'écologie et la biologie (paramètres du cycle de vie) des requins-marteaux ; – Étudier la survie des requins-marteaux après remise à l'eau pour améliorer les protocoles de manipulation et de remise à l'eau ; – Recueillir des données spécifiques à chaque espèce sur les captures et les prises accessoires, en particulier dans les pêcheries côtières et artisanales ; – Mener des évaluations des stocks en coopération avec les ORGP pour les deux espèces.</p> <p>d) Améliorer la coopération multilatérale entre les régions et les ORP – Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion appropriés pour les requins-marteaux ; – Soutenir les propositions de « dispositions sur les espèces semblables » ou de « politique de débarquement des carcasses avec la tête attachée » (ou élaborer des guides d'identification des carcasses) afin de combler les lacunes et d'améliorer la collecte de données spécifiques à chaque espèce ; – Inciter les pays voisins, y compris les États de l'aire de répartition non-signataires, à protéger les requins-marteaux et à favoriser leur prise en compte dans les ateliers de planification et de mise en œuvre de la conservation ; – Promouvoir une meilleure coopération régionale entre les ORGP, les ORP (p. ex. par le partage de données ou la participation au processus de Kobe¹⁾) ; – Identifier des synergies avec les autres États de l'aire de répartition et les parties prenantes afin de soutenir</p>

¹ <http://www.tuna-org.org>

Espèces	Recommandations
	<p>des programmes de recherche et de conservation coordonnés et efficaces sur le plan des ressources.</p> <p>e) Améliorer ou développer, le cas échéant, la collecte des données sur la pêche (incluant des données sur les débarquements, les rejets, la fréquence des tailles, les captures et l'effort, si nécessaire)</p> <p>f) Identifier des approches efficaces pour réduire les prises accessoires et améliorer la survie des requins-marteaux</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les modifications d'engins et de pratiques de pêche (p. ex. temps d'immersion des engins et lignes directrices sur la manipulation en toute sécurité lors de la remise à l'eau) nécessaires pour réduire les interactions et améliorer la survie ; – Encourager le développement et l'application de techniques de pêche durables (p. ex. prise en compte de la profondeur de la pêche pour éviter les captures) ; – Réduire le temps d'immersion des palangres pélagiques ou des filets maillants pour améliorer la survie des prises.
<p>Requin-taupe bleu et petit requin-taupe</p> <p><i>(Isurus oxyrinchus et Isurus paucus)</i></p> <p>CMS/Sharks/MOS3/Inf.15d</p>	<p>a) Intégrer les mesures de conservation du requin-taupe bleu et petit requin-taupe dans la législation nationale de toutes les Parties/tous les Signataires</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mettre en œuvre les mesures internationales pertinentes (p. ex. CMS et ORGP). <p>b) Améliorer les connaissances sur le requin-taupe bleu et petit requin-taupe à travers des recherches stratégiques, des suivis et l'échange d'informations, y compris la collecte de données sur la répartition et l'état de leurs populations</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les sites critiques du requin-taupe bleu et du petit requin-taupe ainsi que leur abondance et la saisonnalité de leur présence sur ces sites ; – Comblent les lacunes dans les connaissances sur la biologie (paramètres du cycle de vie) du requin-taupe bleu ; – Étudier le cycle de vie du petit requin-taupe ; – Mener une évaluation des stocks en coopération avec les ORGP pour toutes les zones ; – Étudier plus avant la survie du requin-taupe bleu et du petit requin-taupe après remise à l'eau pour renseigner les protocoles de manipulation et de remise à l'eau ; – Améliorer ou développer, le cas échéant, la collecte des données sur la pêche (incluant des données sur les débarquements, les rejets, la fréquence des tailles, les captures et l'effort, si nécessaire). <p>c) Améliorer la coopération multilatérale entre les régions et les ORP</p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutenir l'introduction de mesures de gestion et de conservation appropriées pour les requins-taupes dans les forums internationaux et régionaux (p. ex. propositions de codonateurs/résolutions des accords multilatéraux) ; – Promouvoir une meilleure coopération régionale entre les ORGP et les ORP (p. ex. par le partage de données

Espèces	Recommandations
Raies de la famille des Mobulidés	<p>ou la participation au processus de Kobe²) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutenir l’élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion appropriés pour les requins-taupes ; – Identifier des synergies avec les autres États de l’aire de répartition et les parties prenantes afin de soutenir des programmes de recherche et de conservation coordonnés et efficaces sur le plan des ressources. <p>d) Identifier les approches efficaces pour réduire les prises accessoires et améliorer la survie des requins-taupes, telles que des modifications des engins de pêche (p. ex., type d’hameçon et de bas de ligne), et des pratiques de pêche (p. ex. temps d’immersion des engins) et l’application de lignes directrices sur la manipulation en toute sécurité des requins-taupes lors de la remise à l’eau.</p> <p>e) Sensibiliser le public aux menaces qui pèsent sur les requins-taupes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Informer le public sur la nécessité de conserver les requins, à travers des campagnes éducatives, d’information sur les médias sociaux et de sensibilisation au niveau local.
(Mobulidae spp.) CMS/Sharks/MOS3/Inf.15e	<p>a) Intégrer la protection des raies de la famille des Mobulidés dans la législation nationale de toutes les Parties à la CMS/États de l’aire de répartition</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mettre en œuvre les mesures internationales pertinentes (p. ex. CMS, CITES et ORGP) qui interdisent la pêche ciblée, la rétention à bord, le débarquement, le transbordement et la vente de parties de raies de la famille des Mobulidés ; – Prendre en compte l’Action concertée de la CMS pour les raies du genre <i>Mobula</i> (Mobulidés) (CMS/Sharks/MOS3/Inf.9). <p>b) Améliorer les connaissances sur les populations de requins migrateurs à travers des recherches stratégiques, des suivis et l’échange d’informations</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les sites critiques des raies de la famille des Mobulidés, ainsi que leur abondance et la saisonnalité de leur présence sur ces sites ; – Comblent les lacunes dans les connaissances sur la biologie (paramètres du cycle de vie) des raies de la famille des Mobulidés ; – Soutenir la recherche pour définir des unités de gestion au sein de la famille des Mobulidés ; – Mener un suivi à long terme des populations de raies de la famille des Mobulidés ; – Développer les capacités de recherche, de collecte de données et de suivi ; – Définir des objectifs de conservation et des indicateurs assortis de délais pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, tels que décrits dans Lawson <i>et al.</i> 2017. <p>c) Améliorer la coopération multilatérale entre les régions et les ORP</p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutenir l’introduction de mesures de gestion et de conservation appropriées pour les Mobulidés dans les

² <http://www.tuna-org.org>

Espèces	Recommandations
	<p>forums internationaux et régionaux, y compris les ORGP concernées (p. ex. propositions de codonateurs/résolutions des accords multilatéraux) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – Améliorer l'efficacité des mesures de protection de 2015 de l'IATTC en faveur des raies de la famille des Mobulidés (en mettant fin aux exceptions pour les pêcheries artisanales) ; – Promouvoir des techniques normalisées de déclaration des données et de remise à l'eau en toute sécurité. <p>d) Faire respecter les interdictions de débarquement et de commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> – Donner la priorité au contrôle de l'application des réglementations, y compris en effectuant des relevés et des patrouilles sur les marchés, ainsi que des patrouilles dans les aires protégées ; – Adopter l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port, et mettre en œuvre les contrôles de l'État du port ; – Améliorer les capacités en matière d'identification des espèces grâce à des formations et à la diffusion des guides d'identification disponibles. <p>e) Identifier les approches efficaces pour réduire les prises accessoires et améliorer la survie des raies de la famille des Mobulidés</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les modifications des engins de pêche et les meilleures pratiques de pêche, p. ex. les restrictions sur les engins, la pêche à la canne, l'application de lignes directrices sur la manipulation en toute sécurité lors de la remise à l'eau (Poisson <i>et al.</i> 2014) ; – Explorer les options de gestion spatiale ; – Étudier la survie des raies de la famille des Mobulidés après remise à l'eau pour renseigner les protocoles de manipulation et de remise à l'eau ; – Encourager la CICTA, la CTOI et la WCPFC à élaborer des recommandations, des résolutions et des mesures de conservation et de gestion, respectivement, pour la remise à l'eau en toute sécurité de toutes les raies de la famille des Mobulidés capturées accidentellement. <p>f) Améliorer ou développer, le cas échéant, la collecte des données sur la pêche (incluant des données sur les débarquements, les rejets, la fréquence des tailles, les captures et l'effort, si nécessaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Recueillir des données sur les prises accessoires ; – Développer les capacités de recherche et de suivi dans toutes les régions ; – Déclarer les débarquements nationaux au niveau de l'espèce pour les raies du genre <i>Mobula</i> et les raies manta à la FAO et aux ORGP. <p>g) Associer les communautés locales à la conservation des raies de la famille des Mobulidés</p> <ul style="list-style-type: none"> – Fournir aux communautés de pêcheurs une formation sur l'identification des espèces ainsi que des lignes directrices sur la remise à l'eau en toute sécurité ; – Associer les communautés locales au développement de la gestion régionale (écotourisme, pêche durable et aquaculture).

Espèces	Recommandations
	<p>h) Réduire la demande de plaques branchiales</p> <ul style="list-style-type: none"> – Renforcer la sensibilisation du public aux risques pour la santé humaine liés à la consommation de plaques branchiales et aux menaces pour la conservation des raies de la famille des Mobulidés, à travers des campagnes d’information basées sur les connaissances scientifiques.
<p>Requin-taupe (Lamna nasus) CMS/Sharks/MOS3/Inf.15f</p>	<p>a) Intégrer les mesures de conservation du requin-taupe commun dans la législation nationale de toutes les Parties/tous les Signataires</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mettre en œuvre les mesures internationales pertinentes (p. ex. CMS, CITES et recommandations des ORGP) ; <p>b) Améliorer les connaissances sur le requin-taupe commun à travers des recherches stratégiques, des suivis et l’échange d’informations, y compris la collecte de données sur la répartition et l’état de la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les sites critiques du requin-taupe commun ainsi que son abondance et la saisonnalité de sa présence sur ces sites ; – Comblent les lacunes en matière de données sur le cycle de vie et déterminer les paramètres biologiques spécifiques au stock ; – Étudier plus avant la survie du requin-taupe commun après remise à l’eau pour renseigner les protocoles de manipulation et de remise à l’eau ; – Améliorer ou développer, le cas échéant, la collecte de données sur la pêche (incluant des données sur les débarquements, les rejets, la fréquence des tailles, les captures et l’effort, le cas échéant) ; – Développer des indices plus fiables de l’abondance des stocks. <p>c) Améliorer la coopération multilatérale entre les régions et les ORP</p> <ul style="list-style-type: none"> – Communiquer les actions au public et aux autres États de l’aire de répartition ; – Soutenir l’introduction de mesures de gestion et de conservation appropriées pour le requin-taupe commun dans les forums internationaux et régionaux (p. ex. propositions de codonateurs/résolutions des accords multilatéraux) ; – Promouvoir une meilleure coopération régionale entre les ORGP et les ORP (p. ex. par le partage de données ou la participation au processus de Kobe) ; – Soutenir l’élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion appropriés pour le requin-taupe commun ; – Identifier les synergies avec les autres États de l’aire de répartition et les parties prenantes pour soutenir des programmes de recherche et de conservation coordonnés et efficaces sur le plan des ressources.

Espèces	Recommandations
<p>Poissons-scies (Pristidae spp.) CMS/Sharks/MOS3/Inf.15g</p>	<p>a) Intégrer les mesures de conservation des poissons-scies dans la législation nationale de toutes les Parties/tous les Signataires</p> <ul style="list-style-type: none"> – Appliquer et contrôler l'application des mesures internationales pertinentes (p. ex. CMS et CITES) qui interdisent la pêche ciblée, la rétention à bord, le débarquement, le transbordement et la vente de parties de poissons-scies ; – Intégrer la protection des poissons-scies et de leurs habitats dans la législation nationale de toutes les Parties à la CMS/États de l'aire de répartition ; – Aider à la rédaction, à l'amélioration et à la promotion d'une nouvelle législation pour les États de l'aire de répartition qui n'offrent pas encore de protection légale des poissons-scies. <p>b) Conserver et restaurer les habitats appropriés</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mettre l'accent sur les habitats clés et les couloirs de migration pour de futures recherches visant à soutenir le développement de la gestion spatiale des pêches ; – Conserver les mangroves et autres habitats appropriés, et arrêter tout aménagement dans les habitats clés ; – Réduire les activités d'origine anthropique (p. ex. les activités polluantes) dans les habitats des poissons-scies. <p>c) Améliorer les connaissances sur les populations de poissons-scies à travers des recherches stratégiques, des suivis et l'échange d'informations</p> <ul style="list-style-type: none"> – Étudier les répartitions et les abondances actuelles et historiques le long des principaux systèmes fluviaux et des zones côtières ; – Identifier les sites critiques des différentes espèces de poissons-scies et la saisonnalité de leur présence sur ces sites ; – Mener un suivi à long terme des populations de poissons-scies ; – Comblent les lacunes dans les connaissances sur la biologie (paramètres du cycle de vie) des poissons-scies. <p>d) Améliorer la coopération multilatérale entre les régions</p> <ul style="list-style-type: none"> – Rédiger et soutenir de manière collaborative une proposition d'action concertée pour les poissons-scies à la prochaine COP de la CMS ; – Inciter les pays voisins, y compris les États de l'aire de répartition non-signataires, à protéger les poissons-scies et à favoriser leur prise en compte dans les ateliers de planification et de mise en œuvre de la conservation ; – Identifier des synergies avec les autres États de l'aire de répartition et les parties prenantes afin de soutenir des programmes de recherche et de conservation coordonnés et efficaces sur le plan des ressources.

Espèces	Recommandations
	<p>e) Contrôler le respect des réglementations de gestion des pêches, et des interdictions de débarquement et de commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> – Donner la priorité au contrôle de l'application des réglementations, y compris en effectuant des relevés et des patrouilles sur les marchés, des patrouilles dans les aires protégées et en poursuivant les exportateurs ; – Améliorer les capacités en matière d'identification des espèces grâce à des formations et à la diffusion des guides d'identification disponibles. <p>f) Identifier les approches efficaces pour réduire les prises accessoires et améliorer la survie des poissons-scies</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les modifications d'engins et de pratiques de pêche (p. ex. temps d'immersion des engins et application de lignes directrices sur la manipulation en toute sécurité lors de la remise à l'eau) ; – Explorer les options de gestion spatiale ; – Étudier la survie des poissons-scies après remise à l'eau pour renseigner les protocoles de manipulation et de remise à l'eau. <p>g) Associer les communautés locales à la conservation des poissons-scies</p> <ul style="list-style-type: none"> – Fournir aux communautés de pêcheurs une formation sur l'identification des espèces ainsi que des lignes directrices sur la remise à l'eau en toute sécurité ; – Associer les communautés locales au développement de la gestion régionale. <p>h) Améliorer ou développer, le cas échéant, la collecte des données sur la pêche (incluant des données sur les débarquements, les rejets, la fréquence des tailles, les captures et l'effort, si nécessaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Recueillir des données sur les prises accessoires ; – Développer les capacités de recherche et de suivi dans toutes les régions. <p>i) Sensibiliser le public aux menaces qui pèsent sur les poissons-scies</p> <ul style="list-style-type: none"> – Informer le public sur la nécessité de conserver les poissons-scies et sur leur statut (commerce illégal), et l'encourager à signaler les observations de poissons-scies.
<p>Requin soyeux (<i>Carcharhinus falciformis</i>) CMS/Sharks/MOS3/Inf.15h</p>	<p>a) Intégrer les mesures de conservation du requin soyeux dans la législation nationale de toutes les Parties/tous les Signataires</p> <ul style="list-style-type: none"> – Appliquer les mesures internationales pertinentes (p. ex. CMS et ORGP). <p>b) Améliorer les connaissances sur le requin soyeux à travers des recherches stratégiques, des suivis et l'échange d'informations, y compris la collecte de données sur la répartition et l'état de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les sites critiques des requins soyeux, ainsi que leur abondance et la saisonnalité de leur présence sur ces sites ;

Espèces	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> – Étudier plus avant la survie des requins soyeux après leur remise à l'eau afin de mieux informer les protocoles de manipulation et de remise à l'eau, notamment en ce qui concerne les pêcheries à la senne tournante et coulissante ; – Comblent les lacunes dans les connaissances sur la biologie (paramètres du cycle de vie et écologie) du requin soyeux ; – Mener un suivi à long terme des populations de requin soyeux ; – Améliorer ou développer, le cas échéant, la collecte des données sur la pêche (incluant des données sur les débarquements, les rejets, la fréquence des tailles, les captures et l'effort, si nécessaire) ; – Mener des évaluations des stocks de requins soyeux en coopération avec les ORGP. <p>c) Améliorer la coopération multilatérale entre les régions et les ORP</p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutenir l'introduction de mesures de gestion et de conservation appropriées pour le requin soyeux dans les forums internationaux et régionaux (p. ex. propositions de codonateurs/résolutions des accords multilatéraux) ; – Promouvoir une meilleure coopération régionale entre les ORGP et les ORP (p. ex. par le partage de données ou la participation au processus de Kobe³) ; – Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion appropriés pour le requin soyeux ; – Identifier des synergies avec les autres États de l'aire de répartition et les parties prenantes afin de soutenir des programmes de recherche et de conservation coordonnés et efficaces sur le plan des ressources. <p>d) Identifier les approches efficaces pour réduire les prises accessoires et améliorer la survie du requin soyeux</p> <ul style="list-style-type: none"> – Incluant des modifications à apporter aux engins (p. ex. les types d'hameçons et de bas de ligne), les pratiques de pêche, et l'application de lignes directrices sur la manipulation pour la remise à l'eau en toute sécurité. <p>e) Sensibiliser le public aux menaces qui pèsent sur le requin soyeux</p> <ul style="list-style-type: none"> – Informer le public sur la nécessité de conserver les requins, à travers des campagnes éducatives, d'information sur les médias sociaux et de sensibilisation au niveau local.

³ <http://www.tuna-org.org>

Espèces	Recommandations
<p>Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Population de l'hémisphère Nord CMS/Sharks/MOS3/Inf.15i</p>	<p>a) Améliorer les connaissances sur l' Aiguillat commun à travers des recherches stratégiques, des suivis et l'échange d'informations, y compris de données sur la répartition et l'état de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les sites critiques pour l'Aiguillat commun; – Améliorer l'estimation des rejets en mer, y compris l'estimation de la survie après remise à l'eau ; – Combler les lacunes dans les connaissances sur la biologie (paramètres du cycle de vie) ; – Effectuer un suivi à long terme des populations d'Aiguillat commun ; – Mener une évaluation des stocks en coopération avec les ORGP pour toutes les zones ; – Étudier plus avant la survie de l'Aiguillat commun après remise à l'eau pour renseigner les protocoles de manipulation et de remise à l'eau, et les options de mesures techniques ; – Améliorer les capacités en matière d'identification de l'espèce grâce à des formations et à la diffusion des lignes directrices d'identification disponibles. <p>b) Améliorer la coopération multilatérale entre les régions et les ORP</p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutenir l'introduction de mesures de gestion appropriées pour l'Aiguillat commun dans les forums régionaux ; – Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion appropriés pour les stocks de l'Aiguillat commun; – Identifier des synergies avec les autres États de l'aire de répartition et les parties prenantes afin de soutenir des programmes de recherche et de conservation coordonnés et efficaces sur le plan des ressources, avec une référence spéciale à la Méditerranée et à la mer Noire.
<p>Requins-renards (<i>Alopias spp.</i>) CMS/Sharks/MOS3/Inf.15j</p>	<p>a) Intégrer les mesures de conservation des requins-renards dans la législation nationale de toutes les Parties/tous les Signataires</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mettre en œuvre les mesures internationales pertinentes (p. ex. CMS et ORGP) ; <p>b) Améliorer les connaissances sur les requins-renards à travers des recherches stratégiques, des suivis et l'échange d'informations</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les sites critiques des requins-renards, ainsi que leur abondance et la saisonnalité de leur présence sur ces sites ; – Combler les lacunes dans les connaissances sur la biologie (paramètres du cycle de vie) de tous les requins-renards ; – Étudier plus avant la survie des requins-renards après la remise à l'eau pour renseigner les protocoles de manipulation et de remise à l'eau ; – Améliorer ou développer, le cas échéant, la collecte des données sur la pêche (incluant des données sur les débarquements, les rejets, la fréquence des tailles, les captures et l'effort, si nécessaire) ; – Mener des évaluations des stocks en coopération avec les ORGP pour les trois espèces ;

Espèces	Recommandations
Requin-baleine <i>(Rhincodon typus)</i> CMS/Sharks/MOS3/Inf.15k	<ul style="list-style-type: none"> – Effectuer un suivi à long terme des populations de requins-renards. <p>c) Améliorer la coopération multilatérale entre les régions et les ORP</p> <ul style="list-style-type: none"> – Soutenir l'introduction de mesures de gestion et de conservation appropriées pour les requins-renards dans les forums internationaux et régionaux (p. ex. propositions de codonateurs/résolutions dans le cadre des accords multilatéraux) ; – Promouvoir une meilleure coopération régionale entre les ORGP et les ORP (p. ex. par le partage de données ou la participation au processus de Kobe⁴) ; – Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion appropriés pour les requins-renards ; – Identifier des synergies avec les autres États de l'aire de répartition et les parties prenantes afin de soutenir des programmes de recherche et de conservation coordonnés et efficaces sur le plan des ressources. <p>d) Identifier les approches efficaces pour réduire les prises accessoires et améliorer la survie des requins-renards</p> <ul style="list-style-type: none"> – Incluant les modifications apportées aux engins (p. ex. les types d'hameçons et de bas de ligne), les pratiques de pêche (p. ex. le temps d'immersion des engins) et l'application de lignes directrices sur la manipulation pour la remise à l'eau en toute sécurité. <p>e) Sensibiliser le public aux menaces qui pèsent sur les requins-renards</p> <ul style="list-style-type: none"> – Informer le public sur la nécessité de conserver les requins, à travers des campagnes éducatives, d'information sur les médias sociaux et de sensibilisation au niveau local. <hr/> <p>a) Intégrer les mesures de conservation du requin-baleine dans la législation nationale de toutes les Parties/tous les Signataires (conformément à l'Annexe II de la CMS et à l'Objectif du MdE Requins)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Évaluer et réviser la mise en œuvre actuelle et le contrôle du respect des obligations relatives à l'Annexe II de la CITES et des mesures prises par les ORP/ORGP ; – Rendre hautement prioritaire le contrôle efficace du respect des réglementations ; – Adopter l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port et mettre en œuvre les contrôles de l'État du port ; – Faire des relevés et des patrouilles sur les marchés ; – Patrouiller dans les aires protégées ; – Poursuivre les exportateurs. <p>b) Améliorer les connaissances sur le requin-baleine à travers des recherches stratégiques, des suivis et l'échange d'informations</p> <ul style="list-style-type: none"> – Étudier les sites d'agrégation, la saisonnalité de la présence de l'espèce, la connectivité des populations et

⁴ <http://www.tuna-org.org>

Espèces	Recommandations
	<p>les migrations des requins-baleines afin de soutenir le développement de la gestion spatiale des pêches.</p> <ul style="list-style-type: none">– Évaluer les impacts des prises accessoires, du changement climatique et de la pollution sur les requins-baleines ;– Développer les capacités de recherche, de collecte de données et de suivi ;– Comblent les lacunes dans les connaissances sur la biologie (paramètres du cycle de vie, écologie de la reproduction) des requins-baleines ;– Mener un suivi à long terme des populations de requins-baleines ;– Partager les résultats de la recherche et l'expertise avec les autres États de l'aire de répartition, les parties prenantes et le Secrétariat du MdE Requins. <p>c) Améliorer la coopération multilatérale entre les régions et les ORP</p> <ul style="list-style-type: none">– Communiquer les actions au public et aux autres États de l'aire de répartition ;– Accroître la sensibilisation au MdE Requins en Asie du Sud-Est en soulignant les avantages que la conservation du requin-baleine apporte aux pays et aux communautés ;– Inciter les pays voisins, y compris les États de l'aire de répartition non-signataires, à protéger les requins-baleines, et encourager leur intégration dans les approches de conservation (p. ex. à travers des ateliers communs) ;– Coopérer avec les ORP et les Conventions sur les mers régionales :<ul style="list-style-type: none">a. Élaborer et soutenir des propositions visant à assurer une couverture minimale d'observateurs à bord des lignes maritimes commerciales et des navires de pêche afin d'obtenir des informations sur les collisions avec les navires, les prises accessoires et les interactions avec les pêcheries ;b. Collecter des informations sur les prises accessoires et l'interaction avec les pêcheries pour évaluer le niveau d'impact ;c. Élaborer des stratégies de réduction des prises accessoires ;d. Soutenir l'interdiction par la CICTA de la senne tournante et coulissante autour des requins-baleines. <p>d) Réduire au minimum les interactions entre les pêcheries et les requins-baleines</p> <ul style="list-style-type: none">– Recueillir des informations sur l'ampleur des prises accessoires et des interactions avec les pêcheries afin d'évaluer le niveau d'impact sur les requins-baleines et toute stratégie potentielle d'atténuation ;– Introduire des restrictions spatio-temporelles sur les engins de pêche autour des sites d'agrégation des requins-baleines ;– Adopter et promouvoir des lignes directrices de remise à l'eau et de manipulation en toute sécurité ;– Promouvoir la déclaration des données, les exigences en matière de remise à l'eau en toute sécurité et les interdictions ;– Encourager la CTOI à concevoir des stratégies d'atténuation pour la pêche au filet maillant ;– Encourager la CICTA à élaborer une recommandation sur l'utilisation des DCP, qui inclurait des

Espèces	Recommandations
	<p>recommandations sur l'enchevêtrement des requins-baleines.</p> <p>e) Améliorer/mettre en œuvre les rapports des pêcheries nationales</p> <ul style="list-style-type: none">– Soutenir les propositions visant à établir un système de déclaration des requins-baleines ;– Normaliser le système de déclaration des prises accessoires par espèce (pêcheries nationales et ORGP) ;– Diffuser le matériel d'identification ;– Former des observateurs, des douaniers, des scientifiques et des ONG. <p>f) Soutenir le développement de moyens d'existence alternatifs pour les communautés dépendantes de la pêche du requin-baleine</p> <ul style="list-style-type: none">– Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices unifiées pour le tourisme durable relatif au requin-baleine, et soutenir les Philippines dans la mise en œuvre de l'Action concertée de la CMS pour le requin-baleine (CMS/Sharks/MOS3/Inf.8) ;– Promouvoir l'utilisation non consommatrice, la pêche durable et l'aquaculture ;– Aider à rechercher des financements pour couvrir les dépenses de mise en œuvre. <p>g) Sensibiliser le public aux menaces qui pèsent sur les requins-baleines et réduire la demande d'ailerons</p> <ul style="list-style-type: none">– Informer le public sur la nécessité de conserver les requins, à travers des campagnes éducatives, d'information sur les médias sociaux et de sensibilisation au niveau local ;– Élaborer et mettre en œuvre des campagnes pour la réduction de la demande, basées sur les connaissances scientifiques ;– Souligner les menaces qui pèsent sur les requins-baleines et les risques pour la santé des consommateurs (métaux lourds).
